



Saint-Germain-le-Châtelet, le 10 décembre 2018

INFORMATION RAPIDE
N°2018-07

Déneigement des trottoirs

Conformément à l'arrêté municipal n°1 du 14 janvier 2003, **chacun est responsable du déneigement sur le trottoir devant sa propriété.**

Nous comptons sur votre civisme pour préserver la sécurité des piétons.

Recensement de la population

Les Sangerminois seront recensés du 17 janvier au 16 février 2019.

Cette démarche permet de déterminer la population officielle de chaque Commune.

Votre participation est donc essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.



Mme Virginie REINHOLZ a été nommée agent recenseur pour assurer cette mission. Elle passera donc dans chaque foyer et vous invitera à répondre à l'enquête.

Nous vous remercions de bien vouloir lui réservier le meilleur accueil.

Fermeture du secrétariat et permanence du 31 décembre 2018

La mairie sera fermée du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclus.

**Pour ceux qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales,
une permanence sera toutefois assurée le 31 décembre 2018 de 9h30 à 12h00.**
Vous devrez pour cela vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'imposition, facture téléphone, EDF,...).

**Nous vous souhaitons
à toutes et à tous d'excellentes
fêtes de fin d'année**



**Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER**

